

Laurier d'or 2025

Alain Roy (149^e)

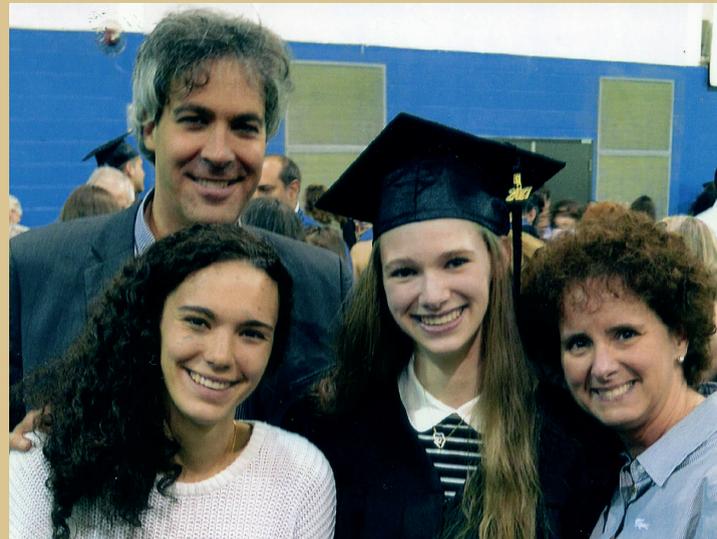
par : Nelson Tessier (129^e)



Le Laurier d'or...
une distinction exceptionnelle attribuée par l'Association des anciens et des anciennes du Collège de l'Assomption, pour l'année 2025, est décernée au professeur Alain Roy, notaire.

Il naît à Montréal en 1968. Dernier d'une famille de six enfants bien partagée entre deux frères et trois sœurs, il évolue dans une atmosphère où l'empathie est reine et le service à la communauté, une valeur intrinsèque.

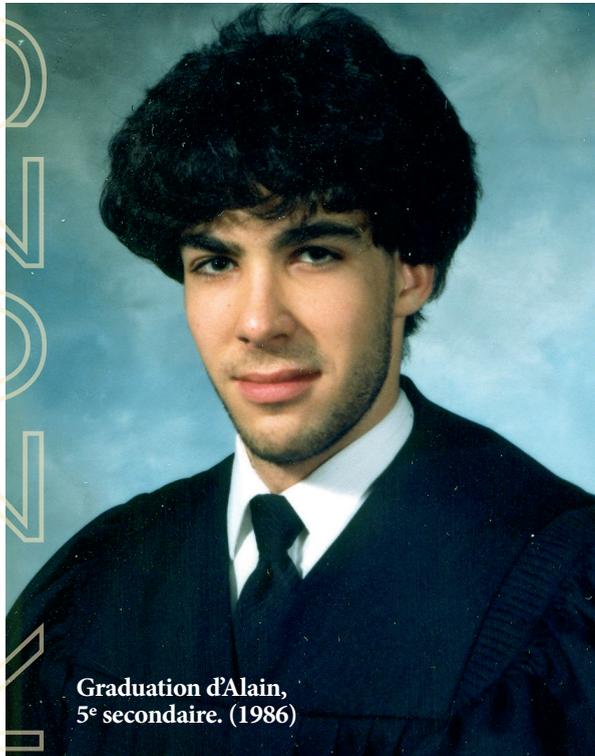
Les parents d'Alain : Julien Roy, 106^e cours, et Aimée Bouchard, entourant les jeunes mariés : Johanne Lacas et Alain. (1991)



La famille d'Alain : ses filles Camille et Anne-Sophie, son épouse Johanne Lacas.

La cellule familiale revêt une importance majeure pour lui; ainsi, avec son épouse, qu'il a connue à son adolescence, son foyer verra l'arrivée de deux filles. Milieu aimant et respectueux, ces dernières ne pouvaient que mieux tomber.

Issu d'une famille de juristes, il baigne très tôt dans la culture juridique notariale. Son grand-père, Victorien Roy, était lui-même notaire et, de sa progéniture, deux de ses fils, Robert (99^e) et Julien (106^e), père d'Alain, ont embrassé la profession de notaire, tout comme son cousin Maurice, fils de Robert. Son père, Julien Roy, a aussi pratiqué le notariat à Montréal pendant 55 années.



Graduation d'Alain,
5^e secondaire. (1986)

Comme la famille semblait avoir adopté le Collège de l'Assomption, c'est tout naturellement qu'Alain s'y inscrit. M^e Alain Roy a fréquenté le Collège de l'Assomption de 1983 à 1988, faisant partie de la cohorte du 149^e cours, imprimant déjà sa marque, en obtenant son D.E.C. en 1988 avec la mention d'excellence.

Il avoue que les premières années furent quelque peu difficiles, mais qu'à compter de la troisième secondaire, il aurait vraiment pris son envol, grâce à l'empathie, la convivialité, l'humanité, l'écoute et le soutien de nombreux enseignants, véritables pédagogues et conseillers. Ce fut une étape marquante, confie-t-il.

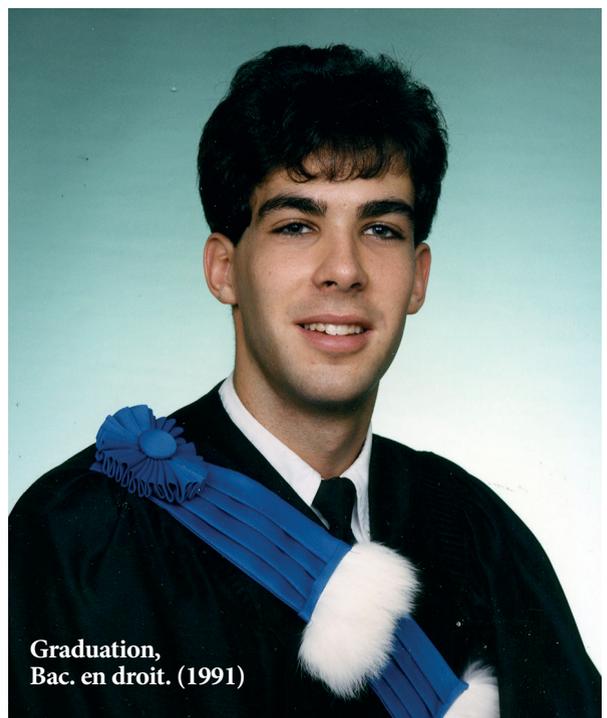
La réputation du Collège de l'Assomption n'était pas surfaite.

Depuis sa sortie du Collège de l'Assomption, il a eu un parcours peu commun, hors de l'ordinaire, démontrant une rare ténacité dans la poursuite de ses objectifs.

Ces objectifs sont nés de son souci tout particulier pour l'amélioration des rapports familiaux, par une analyse pointue des incongruités, anachronismes, inégalités et injustices des rapports qui gouvernent la cellule familiale, entre conjoints, entre eux et avec leur progéniture, tant lors du cheminement de l'union que de celui de sa rupture.

Sa formation notariale l'a sensibilisé très tôt aux enjeux de la vie matrimoniale, souci déjà présent bien avant ses études.

Déjà, avant et pendant sa période de formation, il observait des changements majeurs, tant au niveau social qu'économique, changements qui bouleversaient les traditions, amorçant un vigoureux virage social.



Graduation,
Bac. en droit. (1991)

Sa perspicacité l'a tout naturellement conduit à délaisser rapidement la pratique notariale traditionnelle qui reflétait un droit de la famille complètement dépassé.

Son sens inné de la justice le pousse avec urgence à apporter sa contribution à l'érection d'une structure juridique moderne, adaptée et respectueuse des êtres soumis aux prescriptions légales qui les gouvernent. Une mise à jour s'impose, et rapidement.

Le divorce était de plus en plus accepté, de même que l'union libre, l'union de partenaires de même sexe, donnant lieu à de multiples unions, le tout



Remise d'une bourse d'excellence de la Chambre des notaires à l'occasion de l'obtention de son doctorat en droit. (1995)

accompagné de progénitures variées. Le droit de la famille avait certes évolué, mais par bribes et très, très lentement.

Sa réflexion le pousse à poursuivre sa formation juridique. En 1999, il devient donc professeur adjoint à l'Université de Montréal, professeur agrégé en 2005, et enfin professeur titulaire en 2010, ce qui lui permet de sensibiliser dès le départ ceux qui œuvreront dans la société de demain.

Les rapports humains sont au cœur de sa démarche; il est tout à fait conscient, et désolé, d'être le témoin des embûches, des injustices, des abus et des iniquités financières et morales qui prévalent lors des ruptures.

Lors des ruptures, tous les intervenants sont affectés, tant les conjoints que les enfants issus de ces unions, lorsqu'il y en a, la détresse psychologique s'ajoutant à la détresse financière.

C'est dans cet esprit magnanime qu'il entame ses études de maîtrise en droit, à l'Université de Montréal, dont le mémoire intitulé *Le contrat de mariage dans une perspective de droit préventif*, lui procure le grade convoité en 1995, donc seulement trois ans après l'obtention de son diplôme en droit notarial.

Ne pouvant s'arrêter sur une si belle lancée, son sens de la justice et de l'amélioration des conditions régissant le droit de la famille le pousse à s'inscrire au doctorat en droit à l'Université Laval. En 2001, il soutient sa thèse intitulée *La régulation contractuelle des rapports conjugaux*.

Obtenant une mention d'**Excellence** du jury, notamment composé du futur juge en chef de la Cour suprême du Canada, Nicholas Kariser, il reçoit aussitôt le titre de **Docteur en droit**.

D'ailleurs, cette mention d'excellence le suit partout, tant au niveau collégial en 1988 que lors de l'obtention de son baccalauréat en droit en 1991, reconnu de façon exceptionnelle par son inscription sur la **liste d'excellence du Doyen**. Parallèlement, il publie nombre d'articles, assiste et dirige des forums et colloques, participe à des émissions radiophoniques et télévisées, et est impliqué dans de nombreux organismes communautaires.



Juriste actif et progressiste, il a publié plus de soixante-dix articles scientifiques, quatre monographies, dont un traité en droit de la famille : le premier tome portant sur la filiation qui est paru en septembre 2024, sous le titre *La filiation - principes et fondements*, fera, à n'en point douter, époque dans le domaine juridique, non seulement au Québec, mais dans de nombreuses autres sociétés démocratiques.

Avec une telle feuille de route, il a été interpellé par les dirigeants des plus hauts niveaux d'autorité en matière de droit civil, particulièrement en droit de la famille, un secteur du droit qui demandait un dépoussiérage évident et urgent afin d'être arrimé à la société moderne du Québec.

C'est ainsi qu'en 2009, l'expertise de M^e Roy est reconnue par le Gouvernement du Québec; il est désigné à titre d'expert du procureur général dans

Dépôt du rapport du comité consultatif sur le droit de la famille à la ministre de la Justice Stéphanie Vallée. (8 juin 2015)

la célèbre affaire *Éric c. Lola* dans un procès qui s'est tenu de 2009 à 2013, dont l'aboutissement a eu lieu en 2013 à la Cour suprême du Canada. Toute une marque de reconnaissance de compétence !

La même année, 2013, le ministre de la Justice du Québec Bertrand St-Arnaud le nomme Président du comité consultatif sur le droit de la famille. Les travaux de ce comité s'étendront jusqu'en 2015. Contenant 82 recommandations et 650 pages, le *Rapport Roy*, sera l'amorce d'une véritable réforme globale et en profondeur du droit de la famille au Québec, son mandat étant d'établir le cadre de cette réforme globale du droit de la famille au Québec.



Présentation du rapport du comité consultatif sur le droit de la famille. (juin 2015)



Marc-André Bédard, le père de la réforme du droit de la famille de 1980, avec Alain Roy. (2018)

Cette réforme visait, et vise toujours, le volet de la conjugalité ainsi que celui de la filiation, afin d'arrimer les changements sociaux aux impératifs légaux qui gouvernent les rapports entre conjoints et enfants issus des unions, tant de fait que légales.

En 2019, la ministre de la Justice, madame Sonia LeBel lui demande de l'accompagner à titre d'expert dans le cadre des consultations publiques sur la réforme du droit de la famille, faisant du Rapport Roy la pierre angulaire de la plus vaste réforme du droit de la famille depuis les années 1980.

Et le dernier ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, dans la foulée de cette réforme, en a fait son conseiller spécial, celui qui l'assiste lors des travaux de la commission parlementaire qui mèneront à l'adoption du projet de loi 56, en 2024, dernier jalon de la réforme du droit de la famille, faisant suite aux projets des lois 2 et 12.

M^e Roy a fait du droit de la famille et du droit de l'enfant, son champ d'activités et de recherches privilégié, s'y consacrant sans relâche.

La société québécoise est en pleine mutation au niveau des rapports familiaux et parentaux et le droit de la famille est au cœur de la vie des Québécois, tant au niveau parental que conjugal.

Depuis plusieurs années il s'implique également dans le droit animalier. Cet aspect du droit évolue lentement, mais M^e Roy y apporte sa contribution ponctuelle. La protection de la faune devenue la préoccupation de plus en plus de québécois, M^e Roy s'y investit bénévolement.

Parallèlement il dispense ses enseignements à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, tant au premier cycle, qu'aux second et troisième cycles, et est le mentor d'étudiants se dirigeant au doctorat en droit et à la maîtrise en droit.

Une trentaine d'étudiants qui ont obtenu soit leur maîtrise, soit leur doctorat, ont bénéficié de son mentorat et de sa supervision depuis 2001.

Tout un travail que de superviser et amener en fin de parcours en moyenne deux étudiants par année, tant au niveau du doctorat que de la maîtrise.

Souvent sollicité pour dispenser des cours à la formation à la Chambre des notaires et au Barreau du Québec, son expertise est reconnue non seulement par ses pairs, mais également par les plus hautes autorités en matière de droit de la famille, ici et ailleurs.



Sanction du Projet de Loi No 2. M^e Alain Roy, J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur et Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice. (juin 2022)

M^e Alain Roy a été, est et continuera d'être une référence au point de vue de la réforme du droit de la famille.

Eu égard à l'évolution de notre société, sa contribution passée et présente, ne cessera d'être de plus en plus pertinente dans les années à venir.

M^e Roy prône une compréhension du droit de la famille et de l'enfant axée sur l'évolution et à l'adaptation, dans le respect, la probité et la justice véritable.

On ne peut douter que sa contribution à l'essor et à l'évolution de la société marquera profondément et durablement, non seulement la société québécoise, mais influencera certainement toute la société moderne au-delà de nos frontières.

Récipiendaire de nombreuses bourses et distinctions, tant pour sa carrière universitaire que pour son engagement social ou professionnel, soulignons-en quelques-unes :

- 1- **Médaille de l'Assemblée nationale du Québec** (2016)
- 2- **Médaille d'honneur de la Chambre des notaires** (2012) et attribution du titre de *Notaire émérite*
- 3- **Médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec** (2017)
- 4- Prix **Distinction** de l'Association des diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, pour un parcours exceptionnel (2017)
- 5- **Lauréat 3 fois du prix d'Excellence professorale André-Morel** décerné par l'Association des étudiantes et étudiants en droit de Université de Montréal (2010, 2016, 2020)
- 6- **Barreau du Québec**, Lauréat du Concours juridique (2018)
- 7- Mention **d'excellence** au Doctorat Université Laval (2001)
- 8- Mention **d'excellence** : rayonnement au Québec et à l'International

Quelle constance !

Son apport entraînera des répercussions pendant des décennies sur nos propres vies, et nous pourrons dire que cela est le fruit du travail d'un des nôtres. Merci, M^e Roy !

Lancement de son traité sur le droit de la famille LA FILIATION. (septembre 2024)



Il est également membre de nombreux comités universitaires et scientifiques, la valeur de ses travaux étant reconnue bien au-delà des frontières du Québec.

Notons au passage qu'il est **Membre des comités scientifiques** des revues des Universités d'Ottawa, de Montréal, de Rome et de Bucarest.

Au niveau social, il a été reconnu :

- **Bénévole de l'année** à la Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île (1999 et 2005)
- **Grand bâtisseur** du CLSC de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (2004).

Vous êtes le premier notaire à être récipiendaire, le 34^e, du Laurier d'or de l'Association des anciens et des anciennes et vous pouvez en être fier! Bravo, M^e Alain Roy, notaire, pour cet honneur pleinement mérité.

Vous venez rejoindre une cohorte de lauréats exceptionnels.

TÉMOIGNAGES

Des confrères du 149^e cours :
Éric Brosseau, Alain Roy,
Robert Mousseau,
Nicolas Patenaude et
Patrice Mailhot.



Chers anciens et anciennes du Collège, c'est avec un grand honneur et privilège que j'ai accepté de vous parler d'Alain Roy, récipiendaire du Laurier d'or 2025. Nos chemins se sont croisés lors de mon arrivée au Collège en deuxième secondaire, en septembre 1982. Nous sommes instantanément devenus amis, et nous avons partagé cette grande aventure du secondaire à L'Assomption avec nos collègues du 149^e cours.

Que de fous rires nous avons eus en classe d'anglais et ailleurs, que de moments inou-bliables nous avons partagés et qui nous ont permis d'apprendre bien plus que de simples notions académiques!

Je me rappelle encore les innombrables trajets en autobus jaune entre P.A.T. et le collège, à se parler de nos premières amours, de nos premiers chagrins. Tout cela a cimenté notre amitié, encore bien vivante aujourd'hui. Alain est un frère d'adoption pour moi, un être d'exception. Il n'est pas seulement la somme de ses diplômes ou de ses reconnaissances professionnelles, c'est avant tout un être humain au grand cœur. Même si la vie nous a éloignés géographiquement étant donné nos tâches professionnelles, Alain est et sera toujours présent dans ma vie. Il sera d'ailleurs le célébrant à mon mariage l'automne prochain.

En un mot, Alain représente la famille, et aussi la pérennité du droit de celle-ci pour les années à venir, grâce à sa contribution à la réforme du droit de la famille. Bravo, Alain, et félicitations : tu fais maintenant partie de la grande famille des récipiendaires d'un Laurier d'or!

Nicolas Patenaude, 149^e

TÉMOIGNAGES

Mon cher Alain,

J'ai rencontré Alain dès mon premier jour au Collège, dans l'autobus. Il s'est assis à côté de moi, nous nous sommes présentés et avons discuté tout au long du trajet. Après le secondaire, nous nous sommes perdus de vue, mais le destin a voulu que nos chemins se croisent à nouveau chez Métro, dans le rayon des fruits. Nous avons alors parlé pendant une bonne heure.

Au-delà de ses études colossales et de ses accomplissements phénoménaux pour la société québécoise, Alain est avant tout une personne d'une grande humilité et humanité. Depuis cette rencontre à l'épicerie, j'ai eu l'immense privilège de le côtoyer régulièrement. Nous avons partagé des moments forts, marquants et puissants, parfois même difficiles, où nous étions tous deux vulnérables.

À travers ces péripéties, j'ai eu l'occasion d'observer Alain sous différents angles, comme un père fabuleux et un époux aimant. Merci à toi, mon ami!

Joël Payeur, 149^e

Déjà au Collège, Alain portait en lui les attributs qui l'ont conduit à sa carrière d'exception, le germe qui le prédestinait à la distinction du jour. Il se démarquait dans l'excellence par sa détermination et sa persévérance. Le corps professoral du Collège a contribué à le rendre meilleur en haussant le seuil de sa rigueur. C'est ici qu'il a mûri et fait grandir ses condisciples en s'établissant comme le standard à atteindre. Notaire de père en fils, il honorera ce destin tout en allant plus loin dans l'engagement social via l'enseignement, la recherche la publication et l'action communautaire. Père du nouveau droit de la famille et pionnier du droit animalier, il s'implose et rayonne aujourd'hui parmi les plus grands juristes de sa génération. Mais au-delà des performances académiques, le Collège lui a permis de forger des amitiés à son image, généreuses et vertueuses. Alain incarne la devise originale du collège « *In Amore Fraternitatis* » s'impose comme la fierté de la 149^e promotion. A bientôt,

Philippe Lamarche, 149^e